



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **12 mai 2014**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de **10 207 719.31 F** aux charges et de **10 554 086.78 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **346 367.47 F**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de **2 782 273.71 F** aux dépenses et de **602 657.05 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **2 179 616.66 F**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **2 179 616.66 F** par l'autofinancement à raison de **1 797 774.47 F** au moyen de la somme de **1 451 407 F** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **346 367.47 F**.
L'insuffisance de financement des investissements au montant de **381 842.19 F**, est financé par les liquidités communales.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **346 367.47 F** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvre les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 30 juin 2014.

Vandœuvre, le 21 mai 2014

La Présidente du Conseil municipal
Floriane ERMACORA

